



## PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA (3CS)

### APPEL A PROJETS 2021-2022

#### I- Cadre Général

##### ↳ Le Projet Educatif Communautaire 2021/2026

Le Projet Educatif de la 3CS est un cadre de référence pour conduire une politique éducative locale ambitieuse, pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Initié par la Commission Enfance-Jeunesse, validé par le Conseil Communautaire, il est mis en œuvre par le service de Cohésion Sociale.

A travers une dynamique partenariale, le Projet Educatif de la 3CS vise la construction d'une offre éducative diversifiée et de qualité, ainsi que l'expérimentation de nouvelles pratiques et le partage d'expérience. Il tend également vers la multiplication des interactions entre les différents temps de l'enfant (ou du jeune), de sa famille, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle d'objectifs communs.

Pour ce faire, la Communauté de Communes soutient les actions de porteurs de projets au moyen d'appels à projets ouverts aux acteurs du territoire œuvrant dans le champ des thématiques abordées dans ledit Projet Educatif, pour favoriser des projets innovants et atypiques, facilitant la solidarité, la tolérance, les échanges, sensibilisent à l'environnement, incitent à l'écoute et l'ouverture aux autres, développent la citoyenneté.

L'objet de l'appel à projets 2021-2022 est de favoriser et soutenir l'émergence et l'élaboration de projets cohérents avec les enjeux, orientations et objectifs identifiés dans le Projet Educatif Communautaire.

## Enjeux

- La qualité de vie du territoire
- Le renforcement des liens familiaux
- L'épanouissement dans les apprentissages
- Le bien-être des adolescents

### Orientations

#### *Parentalité*

- Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant
- Renforcer les liens familiaux

#### *Réduction des inégalités*

- Favoriser l'épanouissement dans la scolarité
- Lutter contre l'isolement et les discriminations
- Permettre à chaque enfant et adolescent d'agir en tant que citoyen
- Développer la pratique sportive et culturelle

#### *Jeunesse*

- Reconnaître l'adolescent comme une personne à part entière et unique
- Faciliter l'accès à l'information
- Favoriser l'ouverture au monde

#### *Usage des médias et outils numériques*

- Favoriser des usages responsables et citoyens des outils numériques
- Tendre vers un bon usage des outils numériques au sein de la famille

### Objectifs opérationnels

- Développer des actions de parentalité
- Encourager les projets portés par des parents
- Favoriser les projets parents/enfants

- Développer des projets propices au bien-être à l'école
- Impulser des projets incitant à une implication citoyenne des enfants et adolescents
- Proposer des activités sportives et/ou culturelles accessibles à tous
- Faciliter le parcours des familles

- Encourager l'implication des jeunes dans des projets
- Proposer des lieux ressources
- Développer des lieux de vie facilement accessibles aux adolescents
- Favoriser les rencontres entre jeunes et intergénérationnelles

- Apporter une meilleure connaissance des outils numériques et de leur utilisation
- Développer l'esprit critique des enfants, jeunes et des parents face aux médias et au numérique

Les élu.es souhaitent mettre en avant la solidarité et la tolérance, et que les projets menés facilitent les échanges, sensibilisent à l'environnement, incitent à l'écoute et l'ouverture aux autres, développent la citoyenneté.

Le Projet Educatif Communautaire doit permettre de valoriser et rendre plus lisibles les actions menées tout en facilitant la proximité entre les habitants et les élu.es.

## II- Critères d'éligibilité

### ↳ Les structures éligibles

Les projets doivent être portés par :

- une association loi 1901 (ex : association culturelle, sportive, d'animation, de parents d'élèves...)
- une Junior association ou un collectif de jeunes 11/25 ans
- un Etablissement Public Local d'Enseignement (Lycée ou collège)

### ↳ Le public éligible

Les crédits du Projet Educatif Communautaire sont réservés aux projets destinés aux enfants et jeunes résidant et/ou scolarisés sur l'une des 32 communes de la 3CS, ainsi qu'à leur famille.

### ↳ Les actions éligibles

Les actions doivent être réalisées entre le 1er décembre 2021 et le 31 août 2022.

Les projets doivent s'inscrire dans un partenariat local, de son élaboration à son évaluation.

Seules les actions démontrant un caractère innovant pour le territoire, s'affranchissant du fonctionnement habituel de la structure et impliquant le public dans la mise en œuvre du projet (parents, enfants, jeunes...) sont éligibles.

Le porteur de projet devra préciser la ou les thématique(s) du Projet Educatif communautaire visées par son action.

### ↳ Les dépenses non-éligibles

Les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

En effet, le financement lié au Projet Educatif de la 3CS concerne des projets et n'est donc pas destiné à financer le fonctionnement habituel des structures.

### ↳ Modalités de la participation financière de la 3CS

L'enveloppe annuelle dédiée au Projet Educatif communautaire est de 15 000 € et le montant de la participation financière de la 3CS est plafonné à 2 000 € par projet.

Le budget prévisionnel du projet devra intégrer un cofinancement : autre(s) financeur(s) et/ou fonds propres.

Les porteurs de projets s'engagent à citer la 3CS et afficher le logo de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala dans tous les documents de communication liés au projet (flyers, affiches, courriers divers, articles de presse, temps de valorisation...).

## ↳ Modalités de sélection des projets

Les structures porteuses présenteront leur projet devant le comité d'attribution, composé d'élu.es et de technicien.nes de la 3CS.

### **III- Les modalités de dépôt de demande de subvention**

Les demandes de subvention s'effectuent :

- de préférence en ligne à l'adresse suivante : [a.segelle@3c-s.fr](mailto:a.segelle@3c-s.fr) (copie à : [m.richard@3c-s.fr](mailto:m.richard@3c-s.fr))
- ou par voie postale à : Direction de la Cohésion Sociale – 3CS – 2 rue du gaz – 81400 Carmaux

**Des étapes préalables sont obligatoires pour l'instruction des dossiers :**

- 1- **S'assurer que l'action prévue s'inscrit bien dans le cadre du Projet Educatif Communautaire** (téléchargeable sur le site de la 3CS : [www.carmausin-segala.fr](http://www.carmausin-segala.fr))
- 2- **Rencontrer la coordinatrice Enfance Jeunesse** (sur rdv : [a.segelle@3c-s.fr](mailto:a.segelle@3c-s.fr) ou 05.63.80.18.22)
- 3- **Compléter le dossier de demande de subvention** (fiche projet et pièces à joindre)
- 4- **Tout dossier de demande de subvention doit contenir un plan de financement sincère, équilibré et réaliste faisant apparaître l'ensemble des financements sollicités pour l'action concernée.**

Tous les dossiers complets déposés **dans les délais impartis** seront examinés en comité d'attribution.

### **Calendrier**

<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	31 octobre 2021
<b>Comité d'attribution</b>	Début novembre 2021
<b>Retour vers les porteurs de projets</b>	Fin novembre 2021

### **Coordonnées**

Communauté de Communes Carmausin-Ségala  
Direction de la Cohésion sociale  
2 rue du gaz  
81400 Carmaux  
Tel : 05.63.80.22.77

### **Personnes à contacter dès l'élaboration de votre projet :**

**Annie Ségelle**, Coordinatrice Enfance Jeunesse - 05.63.80.18.22  
[a.segelle@3c-s.fr](mailto:a.segelle@3c-s.fr)

ou

**François Greffier**, Directeur de la Cohésion sociale - 05.63.80.22.77  
[f.greffier@3c-s.fr](mailto:f.greffier@3c-s.fr)